

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 17 AVRIL 2013

Le Conseil Communautaire du Sud Ouest Amiénois s'est réuni le 17 avril 2013 à 19h00 en la salle des fêtes d'Airaines sous la Présidence d'Alain Desfosses.

### Étaient présents :

Délégués titulaires : AVELANGE Astrid, BODERAU Etienne, BOIGNET Marie-Hélène, BOSREDON Philippe, BROSNIOWKI Raymond, BRUSSART Patrice, CALIPPE Sylviane, CARPENTIER Claudine, CELISSE Gérard, CHELLE-POIRET Sabine, COLIN André-Jean, COSETTE Jean-Paul, DAMONNEVILLE Philippe, DE SAINT GERMAIN Lyliane, DELAIRE Rose-France, DELCOURT Francis, DELEZENNE Victor, DEMARQUET Jean-Pierre, DENEUX Gérard, DESFOSSÉS Alain, DESMAREST Gérard, DESPREAUX Xavier, DEWAELE Marc, DOINEL Michèle, DUBOS Jacques, DUNEUFGERMAIN Jean-Bernard, DUSSUELLE Dominique, FAVRESSE Jean-Marie, FLEURY André, FORMET Thierry, FROIDURES James, GUILBERT Jackie, GUILBERT Joël, HEBERT Thierry, HENON Danièle, HIESSE André, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, LECLERCQ Geneviève, LECLERE Jean-Claude, LEFEBVRE Jean-Luc, LOUART Usmée, MAGNIER Dominique, MARIE Gilbert, MORAIN Bernard, MOUTON Carlos, QUILLET Marcel, SAELENS Willy, STOTER Jean-Jacques, TETU Alix, TRABOUILLET Romuald, TURLLOT Jean-Marie, VAN DYCKE Roseline, VASSEUR Dany.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : DOYE Régis (suppléant de LABESSE Jean-Marc), DUMEIGE Yannick (suppléant de GUERIN Francis), MAGNEZ Daniel (suppléant de GOETHALS Eddy), WATELAIN Philippe (suppléant de CAUDRON Patrice).

Délégués titulaires ayant donné pouvoir : CAUX Gaël (pouvoir à TURLLOT Jean-Marie), LAMORY Catherine (pouvoir à DESFOSSÉS Alain), MILLE Daniel (pouvoir à TRABOUILLET Romuald).

Étaient absents ou excusés : BLAREL Marc, BON Linda, BOUCRY Firmin, DE FRANSSU Jean, DEMONCHY Pascal, DEVIENNE Désiré, DUTITRE Philippe, GERAUX Christophe, LECLERCQ Jakie, LEFEUVRE Jannick, LEROY Loïc, LESUR Alain, MICHAUX Colette, NEDELEC Alain, PALPIED Monique, PERIMONY Yves, PRIEZ Marie-Pierre, QUILLET Jean-Claude, SNAUWAERT Jean-Marie, SOUMILLON Gilles, VILTART Vincent.

Secrétaire de séance : M Jean-Paul Cosette.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **1. Finances/Budget**

- 1.1. Budget principal : Compte administratif 2012
- 1.2. Budget principal : Compte de gestion du Receveur
- 1.3. Budget principal : Affectation du résultat
- 1.4. Taux communautaires 2013
- 1.5. Clé de répartition 2013
- 1.6. Budget principal : budget primitif 2013
- 1.7. Budget assainissement : Compte administratif 2012
- 1.8. Budget assainissement : Compte de gestion du Receveur
- 1.9. Budget assainissement : Affectation du résultat
- 1.10. Montant de la redevance ANC 2013
- 1.11. Budget assainissement : Budget primitif 2013
- 1.12. Budget ordures ménagères : Compte administratif 2012
- 1.13. Budget ordures ménagères : Compte de gestion du Receveur
- 1.14. Budget ordures ménagères : Affectation du résultat
- 1.15. Budget ordures ménagères : Budget primitif 2013
- 1.16. Budget entretien de communes : Compte administratif 2012
- 1.17. Budget entretien de communes : Compte de gestion du Receveur
- 1.18. Budget entretien de communes : Affectation du résultat
- 1.19. Budget entretien de communes : Budget primitif 2013
- 1.20. Budget prestation informatique : Compte administratif 2012
- 1.21. Budget prestation informatique : Compte de gestion du Receveur

- 1.22. Budget prestation informatique : Affectation du résultat
- 1.23. Budget prestation informatique : Budget primitif 2013
- 1.24. Budget plateforme de mobilité : Compte administratif 2012
- 1.25. Budget plateforme de mobilité : Compte de gestion du Receveur
- 1.26. Budget plateforme de mobilité : Affectation du résultat
- 1.27. Tarification du TAD (Transport à la demande)
- 1.28. Budget plateforme de mobilité : Budget primitif 2013

## **2. Direction**

- 2.1. Compétence PLUIH
- 2.2. Désignation d'un nouveau délégué au SMIRTOM
- 2.3. Rapport d'activités 2012

## **3. Culture**

- 3.1. Convention de partenariat avec la Communauté de Communes de la Picardie Verte
- 3.2. Tarification de la politique culturelle 2013/2014.

## **4. AMD**

- 4.1. Tarification du service payant d'aide à domicile

## **5. Subvention**

- 5.1. Subvention attribuée

## **6. Questions supplémentaires**

## **7. Lieu du prochain Conseil Communautaire**

-----

Le quorum étant atteint le Président ouvre la séance.

Le Président remercie Jean-Luc Lefebvre, maire d'Airaines, d'accueillir le Conseil Communautaire. Il invite ensuite le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire de séance. Jean-Paul Cosette, commune de Molliens-Dreuil, propose sa candidature que le Conseil investit à l'unanimité.

Le Président rappelle que la séance est enregistrée et demande à chaque personne souhaitant prendre la parole de décliner son identité et la commune qu'elle représente.

### **1. Ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour de la séance.**

Le Président propose à l'Assemblée l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour de la séance relatifs à :

- Piscine : tarification « animation anniversaire »
- Agence de l'Eau Artois Picardie : validation de la convention de partenariat.

En l'absence de remarque, le Président soumet au vote la modification de l'ordre du jour de la séance.

***Le Conseil Communautaire unanime, après en avoir délibéré, autorise son Président à inscrire les deux points ci-dessus à l'ordre du jour de la séance.***

Le Président informe l'Assemblée que le compte rendu de la réunion du 27 mars n'étant pas finalisé, celui-ci n'a pu être transmis avec la convocation pour la réunion du conseil de ce 17 avril.

Le Président remercie Jean-Pierre Toureille, receveur de la CCSOA, de sa présence, et informe l'Assemblée que chaque Vice-président présentera les éléments du Compte Administratif 2012 ainsi que les prévisions 2013 du budget ou des services liés à sa délégation.

## **2. Finances/Budget**

Avant que chaque vice-président ne commence sa présentation, il souligne que :

- le budget consolidé s'élève à 26 684 000 €
- les taux de la fiscalité ne seront pas augmentés
- le compte de résultat est plus que positif
- les bases sont en augmentation en raison d'une population qui augmente
- la fiscalité éolienne a plus que doublé cette année.

### **Service AMD**

*Marc Dewaele*, Vice-président en charge du service aux personnes, présente les éléments budgétaires du service « Aide à domicile ».

### **Service Téléalarme**

Marc Dewaele, Vice-président en charge du service aux personnes, présente les éléments budgétaires du service « Téléalarme ».

### **Service Portage de repas**

Marc Dewaele, Vice-président en charge du service aux personnes, présente les éléments budgétaires du service « Portage de repas ».

### **Service SAVD**

Marc Dewaele, Vice-président en charge du service aux personnes, présente les éléments budgétaires du service « SAVD ».

### **Service Voirie**

André Hiesse, Vice-président en charge de la voirie, présente les éléments budgétaires du service « Voirie ».

### **Erosion**

Gilbert Marié, Vice-président en charge de l'érosion, présente les éléments budgétaires du service « Erosion ».

### **ZAC**

Alain Desfosses, Président présente les éléments budgétaires de la « ZAC ».

### **Tourisme**

Romuald Trabouillet, Vice-président en charge du « tourisme », présente les éléments budgétaires du service « Tourisme ».

### **Culture**

Jean-Jacques Iriarte Arriola, Vice-président en charge de la « culture » présente les éléments budgétaires du service « Culture ».

### **Aménagement de l'espace**

Jean-Jacques Stoter, Vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace, présente les éléments budgétaires du service « Aménagement de l'espace ».

### **TIC - Communication**

Dominique Magnier, Vice-président en charge de la « communication », présente les éléments budgétaires du service « Communication ».

### **Relais Assistantes Maternelles**

Le Président, en raison de l'absence de Catherine Lamory, Vice-présidente en charge de la Petite Enfance, présente les éléments budgétaires du service « Petite Enfance ».

### **Halte Garderie Itinérante**

Le Président, en raison de l'absence de Catherine Lamory, Vice-présidente en charge de la Petite Enfance, présente les éléments budgétaires du service « Petite Enfance ».

### **Crèche**

Le Président, en raison de l'absence de Catherine Lamory, Vice-présidente en charge de la Petite Enfance, présente les éléments budgétaires du service « Petite Enfance ».

### **Jeunesse**

Le Président, en raison de l'absence de Catherine Lamory, Vice-présidente en charge de la Petite Enfance, présente les éléments budgétaires du service « Petite Enfance ».

### **Piscine**

Victor Delezenne, Vice-président en charge de la piscine, présente les éléments budgétaires du service « Piscine ».

### **Sont également présentées les opérations suivantes :**

- Opération 12 - Equipement « aquatique » par Victor Delezenne.
- Opération 13 - Le « Trianon » par Jean-Jacques Iriarte Arriola, Vice-président en charge de la culture.
- Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Quevauvillers par Victor Delezenne.
- Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Molliens-Dreuil par Victor Delezenne.
- Pôle médico social d'Hornoy-le-Bourg par Victor Delezenne.
- Diagnostic pollution Pic Industrie par le Président.

#### **2.1. Budget principal : Compte administratif 2012**

Le compte administratif est présenté par chapitre, lequel est arrêté comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement .....	5 851 386,82 €
▪ Recettes de fonctionnement .....	6 769 139,46 €

▪ Excédent antérieur reporté de fonctionnement .....	2 397 528,99 €
▪ Dépenses d'investissement .....	1 724 392,72 €
▪ Recettes d'investissement .....	2 065 729,60 €
▪ Solde d'exécution reporté en dépenses d'investissement ....	804 104,67 €

Alain Desfosses demande à l'Assemblée s'il y a des questions puis cède la présidence à André Hiesse, Vice-président de la CCSOA, pour le vote du Compte Administratif 2012.

Le Président ne prend pas part au vote du compte administratif et quitte la séance.

André Hiesse soumet au vote du Conseil Communautaire le compte administratif 2012.

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte le compte administratif 2012 tel que présenté.***

### **2.2. Budget principal : Compte de gestion du Receveur**

Le Président regagne la séance et propose, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du Receveur, d'adopter le compte de gestion 2012.

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte le compte de gestion du receveur pour l'année 2012.***

### **2.3. Budget principal : Affectation du résultat**

Le Président présente les résultats par section et propose d'affecter la somme de 1 061 228,79 € au compte 1068 de la section d'investissement afin de solder le besoin de financement 2012, et d'inscrire le solde soit 2 254 052,84 € au compte R 002 de la section de fonctionnement au titre du budget primitif 2013.

***Le Conseil Communautaire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le compte administratif fait apparaître un besoin de financement de la section d'Investissement, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2012.***

### **2.4. Taux communautaires 2013**

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur les taux communautaires 2013, identiques à ceux de 2012 et soumet les taux suivants :

- Taxe d'habitation .....	7,50 %
- Foncier bâti .....	5,65 %
- Foncier non bâti .....	10,71 %
- Cotisation Foncière des Entreprises .....	5,58 %
- Fiscalité Professionnelle de Zone .....	20,06 %
- Fiscalité Professionnelle Eolienne .....	23,67 %

En l'absence de remarque, le Président soumet au vote de l'Assemblée les taux tels que proposés.

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité fixe les taux communautaires pour 2013 tels que présentés.***

### **2.5. Clé de répartition 2013**

Le Président donne lecture à l'Assemblée des chiffres de la clé de répartition des charges de fonctionnement de la CCSOA et propose à l'Assemblée de se prononcer sur la participation des budgets annexes et des sections au budget principal, telle que le prévoit la clé de répartition des charges. En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Raymond Broznowski, commune d'Hornoy-le-Bourg, effectue une remarque concernant la présentation de l'ensemble des budgets et non pas sur la clé de répartition. Il pense qu'il aurait fallu faire une présentation plus pédagogique et simplement souligner les chiffres importants, du fait que les délégués ont déjà connaissance des chiffres pour avoir le document au préalable et avoir un dialogue avec les délégués et propose pour l'année prochaine de changer de présentation.

Le Président répond qu'il faut malgré tout présenter les chiffres lors du vote du budget et que lors du DOB, les projets sont exposés de manière différente.

N'ayant plus de questions, le Président soumet au vote de l'Assemblée la clé de répartition.

***Le Conseil Communautaire unanime invite son Président à procéder aux mouvements de crédits portant sur les participations entre budgets en fin d'exercice.***

### **2.6. Budget principal : budget primitif 2013**

Le Président présente le budget principal qui s'équilibre à hauteur de :

- Section de fonctionnement .....	9 773 039,00 €
-----------------------------------	----------------

- Section d'investissement ..... 8 970 780,04 €

En l'absence de question, le Président soumet le budget primitif 2013 au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité arrête le budget primitif du budget principal 2013 tel que présenté.**

### **2.7. Budget assainissement : Compte administratif 2012**

▪ Dépenses d'exploitation .....	512 933,33 €
▪ Recettes d'exploitation .....	780 695,11 €
▪ Déficit d'exploitation reporté .....	207 568,34 €
▪ Dépenses d'investissement .....	3 525,81 €
▪ Recettes d'investissement .....	10 603,66 €
▪ Solde d'exécution reporté en dépenses d'investissement ....	12 024,91 €

Alain Desfosses demande à l'Assemblée s'il y a des questions puis cède la présidence à André Hiesse, Vice-président de la CCSOA, pour le vote du Compte Administratif 2012.

Le Président ne prend pas part au vote du compte administratif et quitte la séance.

André Hiesse soumet au vote du Conseil Communautaire le compte administratif 2012.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte le compte administratif 2012 tel que présenté.**

### **2.8. Budget assainissement : Compte de gestion du Receveur**

Le Président regagne la séance et propose, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du Receveur, d'adopter le compte de gestion 2012.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte le compte de gestion du receveur pour l'année 2012**

### **2.9. Budget assainissement : Affectation du résultat**

Le Président présente les résultats par section et décide d'affecter la somme de 12 024,91€ au compte 1068 de la section d'investissement et la somme de 48 168,53€ au compte R002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2013.

En l'absence de question, le Président soumet l'affectation du résultat au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire unanime décide d'affecter le résultat d'exploitation tel que présenté.**

### **2.10. Montant de la redevance ANC 2013**

Le Président propose à l'Assemblée de fixer les montants de la redevance d'assainissement non collectif pour 2013, savoir :

- Foyer composé d'une personne seule : 15 €
- Foyer composé de deux personnes et plus : 30 €
- Résidence secondaire : 30 €
- Commerce indépendant de l'habitation : 30 €

En l'absence de question, le Président soumet le montant de la redevance 2013 au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré fixe le montant de la redevance d'assainissement non collectif 2013 tel que repris ci-dessus.**

### **2.11. Budget assainissement : Budget primitif 2013**

Le Président présente le budget principal qui s'équilibre à hauteur de :

-	Section d'exploitation .....	755 779,16€
-	Section d'investissement .....	143 027,44 €

En l'absence de question, le Président soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité arrête le budget primitif 2013 du budget « Assainissement » tel que présenté.**

### **2.12. Budget ordures ménagères : Compte administratif 2012**

Le compte administratif est présenté par chapitre, lequel est arrêté comme suit :

▪	Dépenses d'exploitation .....	1 701 149,61 €
▪	Recettes d'exploitation .....	1 706 302,04 €
▪	Excédent d'exploitation reporté .....	15 273,22 €

Alain Desfosses demande à l'Assemblée s'il y a des questions, et cède la présidence à André Hiesse, Vice-président de la CCSOA, pour le vote du Compte Administratif 2012.

Le Président ne prend pas part au vote du compte administratif et quitte la séance.

André Hiesse soumet au vote du Conseil Communautaire le compte administratif 2012.

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte le compte administratif 2012 tel que présenté.***

### **2.13. Budget ordures ménagères : Compte de gestion du Receveur**

Le Président regagne la séance et propose, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du Receveur, d'adopter le compte de gestion 2012.

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte le compte de gestion du receveur pour l'année 2012.***

### **2.14. Budget ordures ménagères : Affectation du résultat**

Le Président présente les résultats et propose d'affecter la somme de 20 425,65 € au compte R002 de la section de fonctionnement.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide d'affecter le résultat d'exploitation tel que présenté.***

### **2.15. Budget ordures ménagères : Budget primitif 2013**

Le Président présente le budget principal qui s'équilibre à hauteur de :

- Section de fonctionnement .....	1 846 000,00 €
- Section d'investissement .....	3 000,00 €

En l'absence de question, le Président soumet le budget primitif 2013 « ordures ménagères » au vote du Conseil Communautaire.

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité arrête le budget primitif 2013 du budget « Ordures Ménagères » tel que présenté.***

### **2.16. Budget entretien de communes : Compte administratif 2012**

Le compte administratif est présenté par chapitre, lequel est arrêté comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement .....	80 784,63 €
▪ Recettes de fonctionnement .....	80 603,60 €
▪ Excédent de la section de fonctionnement reporté .....	399,52€
▪ Dépenses d'investissement .....	0,00 €
▪ Recettes d'investissement .....	0,00 €
▪ Excédent d'investissement reporté .....	342,98 €

Alain Desfosses demande à l'Assemblée s'il y a des questions, et cède la présidence à André Hiesse, Vice-président de la CCSOA, pour le vote du Compte Administratif 2012.

Le Président ne prend pas part au vote du compte administratif et quitte la séance.

André Hiesse soumet au vote du Conseil Communautaire le compte administratif 2012.

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte le compte administratif 2012 tel que présenté.***

### **2.17. Budget entretien de communes : Compte de gestion du Receveur**

Le Président regagne la séance et propose, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du Receveur, d'adopter le compte de gestion 2012.

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte le compte de gestion du receveur pour l'année 2012.***

### **2.18. Budget entretien de communes : Affectation du résultat**

Le Président propose d'affecter la somme de 218,49 € au R 002 de la section de fonctionnement et la somme de 342,98 € au compte R001 de la section d'investissement au budget primitif 2013.

En l'absence de question, le Président soumet l'affectation du résultat au vote du Conseil Communautaire.

***Le Conseil Communautaire unanime décide d'affecter le résultat de fonctionnement tel que présenté.***

### **2.19. Budget entretien de communes : Budget primitif 2013**

Le Président présente le budget principal qui s'équilibre à hauteur de :

-	Section de fonctionnement .....	95 072,02 €
-	Section d'investissement .....	2 000,00 €

En l'absence de question, le Président soumet le budget primitif 2013 « Entretien de communes » au vote du Conseil Communautaire.

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité arrête le budget primitif du budget « Entretien de communes » 2013 tel que présenté.***

### **2.20. Budget prestation informatique : Compte administratif 2012**

Le compte administratif est présenté par chapitre, lequel est arrêté comme suit :

▪	Dépenses de fonctionnement .....	46 429,59 €
▪	Recettes de fonctionnement .....	44 617,31 €
▪	Excédent de la section de fonctionnement reporté .....	3 334,68 €
▪	Dépenses d'investissement .....	0,00 €
▪	Recettes d'investissement .....	250,00 €

Alain Desfosses demande à l'Assemblée s'il y a des questions, puis cède la présidence à André Hiesse, Vice-président de la CCSOA, pour le vote du Compte Administratif 2012.

Le Président ne prend pas part au vote du compte administratif et quitte la séance.

André Hiesse soumet au vote du Conseil Communautaire le compte administratif 2012.

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte le compte administratif 2012 tel que présenté.***

### **2.21. Budget prestation informatique : Compte de gestion du Receveur**

Le Président regagne la séance et propose, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du Receveur, d'adopter le compte de gestion 2012.

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte le compte de gestion du receveur pour l'année 2012.***

### **2.22. Budget prestation informatique : Affectation du résultat**

Le Président propose d'affecter la somme de 1 522,40 € au compte R 002 de la section de fonctionnement au titre du budget primitif 2013.

***Le Conseil Communautaire unanime décide d'affecter le résultat de l'exercice 2012 tel que présenté.***

### **2.23. Budget prestation informatique : Budget primitif 2013**

Le Président présente le budget principal du budget « Prestation Informatique » qui s'équilibre à hauteur de :

-	Section de fonctionnement .....	63 853 €
-	Section d'investissement .....	250 €

En l'absence de question, le Président soumet le budget primitif 2013 au vote du Conseil Communautaire.

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité arrête le budget primitif du budget « Prestation Informatique » 2013 tel que présenté.***

### **2.24. Budget plateforme de mobilité : Compte administratif 2012**

Le compte administratif est présenté par chapitre, lequel est arrêté comme suit :

▪	Dépenses de fonctionnement .....	348 339,47 €
▪	Recettes de fonctionnement .....	660 016,68 €
▪	Excédent de la section de fonctionnement reporté .....	0,00 €
▪	Dépenses d'investissement .....	3 529 017,30€
▪	Recettes d'investissement .....	1 940 097,69 €

Raymond Brosniowski, commune d'Hornoy-le-Bourg, s'interroge sur la partie « tourisme », il se demande si ce n'est pas une concurrence déloyale vis-à-vis des entreprises de transport.

Marc Dewaele répond que nous ne sommes pas dans la concurrence déloyale car nous sommes assujettis à la TVA ;

Raymond Brosniowski demande si la Communauté de Communes a vocation à se substituer à des entreprises de transport.

Marc Dewaele répond que dès lors où sur notre territoire, il n'y a pas de transporteur installé, nous sommes autorisés à apporter ce service à des associations du territoire ou limitrophe, d'apporter un peu plus de services à des coûts presque

toujours moins chers et sans perdre d'argent. Il est vrai que nous pourrions augmenter notre niveau d'objectif de recettes plus haut, mais ce n'est pas le but, l'important étant d'apporter le meilleur tarif.

Raymond Brosniowski se demande si il n'aurait pas été plus judicieux que la Communauté de Communes aide une entreprise privée à s'installer plutôt que de se substituer à des entreprises privées.

Marc Dewaele répond que les grosses entreprises cotées en bourse ont fait le ménage de tous les transporteurs de notre coin, que malheureusement il y en a plus un seul, ces grosses entreprises ont maintenant le monopole. Il donne l'exemple du Conseil Général qui a fait un nouvel appel d'offre, là où il y avait des transports à assurer, il y avait pas deux mais une seule réponse et pas négociable.

Jean-Marie Turlot, commune de Montagne-Fayel, souligne que depuis la mise en place de ce service, les entreprises privées ont revu leurs prix à la baisse et que c'est une bonne chose pour tout le monde.

N'ayant plus de remarques, le Président cède la présidence à André Hiesse, Vice-président de la CCSOA, pour le vote du Compte Administratif 2012.

Le Président ne prend pas part au vote du compte administratif et quitte la séance.

André Hiesse soumet au vote du Conseil Communautaire le compte administratif 2012.

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte le compte administratif 2012 tel que présenté.***

#### ***2.25. Budget plateforme de mobilité : Compte de gestion du Receveur***

Le Président regagne la séance et propose, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du Receveur, d'adopter le compte de gestion 2012.

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte le compte de gestion du receveur pour l'année 2012.***

#### ***2.26. Budget plateforme de mobilité : Affectation du résultat***

Le Président propose d'affecter la somme de 311 677,21 € au compte 1068 de la section d'investissement afin de réduire le besoin de financement 2012, et la somme de 1 588 919,61 € au compte D 001 de la section investissement au titre du budget primitif 2013.

***Le Conseil Communautaire unanime décide d'affecter le résultat de l'exercice 2012 tel que présenté.***

#### ***2.27. Tarification du TAD (Transport à la demande)***

Le Président propose à l'Assemblée de fixer les tarifs du transport à la demande comme suit :

- tarif d'un ticket : 2 euros

- carnet de 10 tickets : 15 euros

***Le Conseil Communautaire unanime fixe les montants du transport à la demande tels que repris ci-dessus.***

#### ***2.28. Budget plateforme de mobilité : Budget primitif 2013***

Le Président présente le budget principal du budget « Mobilité » qui s'équilibre à hauteur de :

-	Section d'investissement .....	3 096 121,47 €
-	Section de fonctionnement .....	1 935 500,00 €

En l'absence de question, le Président soumet le budget primitif 2013 au vote du Conseil Communautaire.

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité arrête le budget primitif du budget « Mobilité » 2013 tel que présenté.***

### **3. Direction**

#### ***3.1. Compétence PLUI***

Le Président cède la parole à Jean-Jacques Stoter, commune de Briquemesnil-Floxicourt et vice-président en charge de l'aménagement de l'espace pour parler du PLUI.

Jean-Jacques Stoter rappelle que cette réflexion est engagée depuis plusieurs mois et la possibilité d'avancer vers la prise de compétence par la Communauté de Communes est envisagée. La mise en œuvre serait à l'horizon du prochain mandat. Si nous voulons avancer et tel est le sens de la proposition faite ce soir, il faudrait que nous actions notre volonté ou non de transférer la compétence des PLU à l'échelle intercommunale avec le soin de laisser au mandat suivant le fait de transformer l'idée en une réalité agissante. Pour résumer, s'il était décidé ce soir de transférer la compétence pour réaliser un PLUI, cela serait la première étape. Comme tout transfert de compétence, chacun des conseils municipaux composant la Communauté de Communes devra lui-même se prononcer.

L'idée est d'anticiper le mouvement en se disant que ceux qui viendront après nous et nous, si nous sommes encore là, nous n'aurons qu'à continuer, car ré expliquer ce qu'est un PLU, un PLUI, comment ça marche, il n'est pas sûr que la compétence prenne rapidement après l'échéance électorale de 2014. Si nous nous prononçons ce soir, il y aura ensuite le temps nécessaire à ce que les communes délibèrent et la compétence viendrait en milieu de deuxième semestre 2013.



Il rappelle qu'actuellement nous avons dans la compétence obligatoire « aménagement de l'espace », le paragraphe intitulé comme suit :

Elaboration d'un document de synthèse des différents documents d'urbanisme.

L'élaboration des PLU, les permis de construire, les autres autorisations d'utilisation du sol, les certificats d'urbanisme et les certificats de conformité restent de la compétence des communes.

Il propose, du fait qu'aucun document de synthèse n'ait été créé et c'est normal car chaque commune n'a pas son document d'urbanisme, de modifier le libellé de la compétence par cette nouvelle rédaction au nom de la Communauté de Communes et de son Président la rédaction suivante :

Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) valant Programme Local de l'Habitat (PLH) à l'échelon intercommunal.

Les permis de construire, les autres autorisations d'utilisation du sol, les certificats d'urbanisme et les certificats de conformité restent de la compétence des communes.

Voici l'étape qu'il est proposée de franchir ce soir.

Raymond Brosniowski, commune d'Hornoy-le-Bourg, souligne que la commune d'Hornoy-le-Bourg travaille sur le PLU depuis plusieurs mois avec beaucoup de difficultés, car les communes et notamment les communes rurales ont de moins en moins de droit, celles-ci étant encadrées par le SCOT qui est un système de règlement fait par les communes urbaines et qui va complètement dévitaliser le monde rural.

Il pense qu'il est prématuré de s'engager dans cette voie et suggère d'attendre les prochaines élections. Certes la Communauté de Communes peut prendre cette compétence, mais il pense que le PLUI interdira aux communes d'être maître chez elle et invite donc les communes à ne pas transférer cette compétence à la CCSOA.

Francis Delcourt, commune de Beaucamps-Le-Jeune rappelle à M. Brosniowski que la Loi SRU est une Loi qui permet dans une commune tout un règlement et surtout qui donne à l'agriculture un droit très important. Il donne l'exemple d'un CU déposé sur un terrain situé entre une construction et le panneau du village ou celui-ci est refusé, car entrant dans le cadre du NRU, le terrain est réintégré directement au domaine agricole.

Il pense donc que le PLU est indispensable pour les communes, qu'elles n'ont pas toutes un budget 15, 20 ou 30 000 € à donner comme cela, il faut profiter d'un tel système qui permettra de faire un peu d'ordre.

Il souligne également que l'Etat a taxé les terrains en pensant que les gens vont vendre leurs terrains, cela est ridicule, si les propriétaires sont taxés de 34 % sur les bénéfiques, ils ne vont pas vendre, mais souligne que le PLU ne sert pas uniquement aux terrains à bâtir.

Claudine Carpentier, commune de Caulières confirme qu'un CU lui a été refusé sur un terrain à la sortie du village avant le panneau « Caulières ».

Jean-Jacques Stoter, souligne que c'est une décision qui mûrit lentement et rappelle qu'à ce jour les communes qui n'ont pas de document d'urbanisme, sont soumises au RNU sous les fourches caudines de gens qui décident à partir d'un bureau, d'un règlement qui est tout, tout, sauf une réglementation qui permet à des villages ruraux de s'étendre et que la seule façon pour une commune de se développer est d'avoir un document d'urbanisme.

Il donne l'exemple de sa commune qui pour avoir signé en 2008 un document d'urbanisme, a signé en 2011 plus de permis de construire qu'en 15 ans de mandat de maire et personne n'est venu lui dire qu'il n'avait plus le droit de construire à tel endroit, puisque la constructibilité était inscrite dans un document d'urbanisme. Il souligne que la mutualisation dans un PLUI, c'est aussi de minimiser le coût et de le répartir.

Il rappelle que le PLH de la CCSOA n'est plus valide depuis 2011 ; la Communauté de Communes pourrait être mise en difficulté par les services de l'Etat pour défaut de document référent en matière d'habitat. Il rappelle que dans le cadre du SCOT, 35 000 logements sont à construire d'ici 2030, dont 17 000 en dehors d'Amiens.

Marc Dewaele partage les dires de M. Stoter et invite l'Assemblée à valider le PLUI.

Jean-Jacques Stoter souligne que de toute façon les communes devront délibérer et qu'il est prévu une réunion d'information le Jeudi 16 mai prochain, à laquelle tous les conseillers municipaux seront invités.

Le Président rappelle que l'Etat subventionne actuellement ce type de démarche et que d'expérience on sait très bien que ce type de subvention ne dure pas, qu'il faut saisir l'opportunité tant que celles-ci sont subventionnées et surtout avant qu'elles ne deviennent obligatoires. Il demande donc de ne pas hésiter et propose la rédaction de l'article suivante :

Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) valant Programme Local de l'Habitat (PLH) à l'échelon intercommunal.

Les permis de construire, les autres autorisations d'utilisation du sol, les certificats d'urbanisme et les certificats de conformité restent de la compétence des communes.

Rose-France Delaire, commune de Poix-de-Picardie, souligne qu'elle préfère s'abstenir ce soir souhaitant en débattre avant, avec les membres de son conseil municipal.

Yannick Dumeige, commune de Bussy-Les-Poix, voudrait savoir comment sera intégré dans le PLUI le travail déjà réalisé par les communes, comment sera-t-il géré ?

Jean-Jacques Stoter, explique qu'entre le moment où on décide de faire un PLUI et le moment où celui-ci deviendra effectif, il faut prévoir deux ans et demi – trois ans, 2014 + 3 = 2017 et pour répondre à M. Dumeige, il rappelle que la durée de vie des documents d'urbanisme existants ne sont pas infinis, qu'au bout de 10 ans il y a des choses à revoir et que bien évidemment l'existant sera intégré dans la constitution du PLUI.

Il rappelle que la Communauté de Communes se propose de prendre la compétence PLUI et ainsi permettre à la nouvelle équipe de 2014 de se mettre en route de suite, la compétence étant là. Il précise qu'une commune sans document d'urbanisme, ne peut pas se développer.

Daniel Magnez, commune de Fricamps, rejoint les dires de M. Dumeige, sa crainte étant de ne plus avoir le choix entre la carte communale et le PLU, il explique que la commune de Fricamps a fait le choix d'une carte communale, car il y a beaucoup moins d'obligations qu'un PLU.

Jean-Luc Lefebvre, commune d'Airaines, souligne que dans le cadre d'un PLU, les communes garderont leur identité.

Danièle Hénon, commune de Croixrault souligne que sa commune a été la première à faire un PLU pour justement qu'il ne soit pas fait n'importe quoi sur sa commune par rapport à la future ZAC et demande ce qu'il se passera si la Communauté de Communes prend cette compétence et qui organisera le PLUI pour toutes les communes.

Jean-Jacques Stoter souligne qu'un PLH a été réalisé et se déclinait déjà par secteur, c'était déjà à un échelon infra communautaire et rappelle qu'un PLUI est conçu sur la totalité d'un territoire, mais n'a pas vocation à imposer les mêmes types de construction en tout lieu de son territoire, il y aura bien une déclinaison locale.

Rose-France Delaire demande de laisser encore du temps aux conseils municipaux pour prendre cette décision.

Jean-Jacques Stoter n'est pas d'accord et souligne que le 19 décembre dernier, les délégués étaient déjà informés de la décision de la Communauté de Communes, il ne faut pas dire que la décision date d'aujourd'hui mercredi 17 avril.

Rose-France Delaire souligne qu'elle garde de mauvais souvenirs concernant l'implantation du circuit automobile et du futur emplacement de l'équipement aquatique, décisions qui ont été prises rapidement selon elle, sans avoir eu le temps suffisant pour y réfléchir.

Raymond Brosniowski est d'accord sur le fait de faire de la réglementation et de l'aménagement du territoire, mais il s'inquiète du fait que Jean-Jacques Stoter ne puisse pas lui garantir que toutes les communes auront la possibilité d'adapter le PLUI à leur propre commune et se pose la question du devenir des communes ayant un PLU, que deviendra le PLU si il n'est pas conforme au PLUI.

Gilbert Marié, commune d'Hornoy-le-Bourg, explique que durant l'élaboration du nouveau PLU, les services de la DDTM ont réduit la superficie constructible de 9 hectares à 3 et pense que le fait de se grouper serait plus intéressant face aux services de la DDTM.

Raymond Brosniowski demande à Jean-Jacques Stoter de lui garantir que le PLUI intégrera et respectera les documents d'urbanisme existants des communes rurales.

Jean-Jacques Stoter peut juste dire qu'aujourd'hui et par expérience qu'une commune rurale n'a pas les moyens d'envisager son développement. Systématiquement on lui met en application le règlement national d'urbanisme qui est un tissu de contraintes et peut garantir que seront respectées l'identité et l'entité communale.

Jean-Marie Turlot pose la question de savoir combien de communes n'ont pas de document d'urbanisme sur le territoire communautaire et relate un exemple sur sa commune suite à une demande de CU en 2010.

Romuald Trabouillet, commune de Poix-de-Picardie et vice-président de la CCSOA propose vu l'heure tardive de la soirée de différer le vote.

Le Président invite l'Assemblée à délibérer ce soir et invite l'Assemblée à la réunion programmée le 16 mai pour en discuter et propose de mettre au vote cette décision.

***Le Conseil Communautaire par 45 voix POUR, 2 voix CONTRE (Raymond Brosniowski et Daniel Magnez) et 13 ABSTENTIONS (Rose-France Delaire, Geneviève Leclercq, Danièle Hénon, Philippe Bosredon, Jean-Paul Cosette, James Froidures, Romuald Trabouillet (pouvoir de Daniel Mille), Jean-Jacques Iriarte Arriola, Gilbert Marié, Victor Delezenne, Alix Têtu et Yannick Dumeige), approuve le transfert de la compétence PLU valant programme local de l'habitat (PLH) à l'échelon intercommunal et invite son Président à signer tout document relatif se rapportant à cette décision.***

### **3.2. Désignation d'un nouveau délégué au SMIRTOM**

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur la désignation d'un nouveau délégué au SMIRTOM Picardie Ouest et propose pour la commune de Méricourt-en-Vimeu la candidature de Virginie Géraux en qualité de déléguée suppléante

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité, désigne Virginie Géraux, déléguée suppléante représentant la commune de Méricourt-en-Vimeu au SMIRTOM Picardie Ouest.***

### **3.3. Rapport d'activités 2012**

Le rapport d'activités 2012 de la CCSOA a été remis à chacun des conseillers communautaires présents en séance. Le Président rappelle qu'il appartiendra à chaque Maire d'en faire une présentation à son conseil municipal.

***Après avoir ouï l'exposé de son Président, le Conseil Communautaire donne acte à son Président de la communication du rapport d'activités 2012 de la CCSOA.***

## **4. Culture**

### **4.1. Convention de partenariat avec la Communauté de Communes de la Picardie Verte**

Le Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à revêtir de sa signature la convention à intervenir avec la Communauté de Communes de la Picardie Verte souhaitant accueillir Jeanne ASHBE dans le cadre du réseau des bibliothèques et plus particulièrement de l'animation l'Enfant Lire

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise le Président à revêtir de sa signature la convention à intervenir avec la Communauté de Communes de la Picardie Verte.***

### **4.2. Tarification de la politique culturelle 2013/2014.**

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur la nouvelle tarification de la politique culturelle 2013/2014, à savoir :

- 12 € Pass Duo (inchangé)
- 10 € au lieu de 8 € pour le Pass Individuel.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte la tarification de la politique culturelle 2013-2014 repris ci-dessus.***

## **5. AMD**

### **5.1. Tarification du service payant d'aide à domicile**

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur les changements de tarifs du service d'aide à domicile :

- Heure confort + de 70 ans : 15 € à la place de 14 € précédemment
- Heure confort – de 70 ans : 16.50 € à la place de 15,50 € précédemment
- Heure collectivité/administration : 16.70 € (sans modification)
- Heure jardinage, petit bricolage : 18.50 € (sans modification).

Raymond Brosniowski demande ce qui justifie cette augmentation relativement importante.

Marc Dewaele précise que les prix pratiqués à la Communauté de Communes doivent rejoindre les prix prestataires des différents partenaires sociaux, Conseil Général, CPAM..... mais aussi, pour valoriser le travail des aides à domicile par des formations.

N'ayant plus de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité fixe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013 la nouvelle tarification du service payant d'aide à domicile, tel que repris ci-dessus.***

## **6. Subvention**

### **6.1. Subvention attribuée**

La séance ouverte, le Conseil Communautaire donne acte à son Président de la restitution de subvention accordée par le bureau communautaire :

- 1 500 € au Comité d'organisation pour l'édition du « carnaval » qui s'est déroulé du 12 au 14 avril dernier.

## **7. Questions supplémentaires**

### **7.1. Piscine**

#### **7.1.1. Tarification « Animation anniversaire ».**

Le Président informe l'Assemblée que de plus en plus de personnes souhaitent que des animations anniversaires soient mises en place à la piscine communautaire. Ces animations consistent à recevoir un groupe de 14 enfants maximum, de

leur proposer une animation aquatique puis une animation festive avec gâteau et boissons le tout sur une heure de temps.

Les animateurs de la piscine sont favorables à la mise en place de ces prestations qui fidélisent la clientèle et qui pourraient se dérouler les mercredis et samedis après-midi à partir du 1<sup>er</sup> mai prochain.

Il propose de fixer la tarification de cette prestation à 60 €, prestations qui se dérouleront les mercredis et samedis après-midi.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité fixe la tarification de l'animation anniversaire à 60 €.***

## **7.2. SPANC**

### **7.1.2. Agence de l'Eau Artois Picardie : validation de la convention de partenariat.**

Le Président rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Artois Picardie portant plus particulièrement sur la réhabilitation des assainissements non collectifs, il convient désormais de souscrire une convention de partenariat « maîtrise d'ouvrage publique » 2013-2015, entre l'Agence et la Communauté de Communes définissant les obligations de chacun.

Cette convention précisera les obligations de la CCSOA en matière de réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage déléguée, notamment :

- Réaliser un diagnostic précisant soit un enjeu sanitaire ou environnemental (identifié par le SDAGE ou le SAGE) ; ou une installation présentant un défaut de sécurité sanitaire
- Etablir avec le pétitionnaire une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage
- Etablir un plan de recollement de l'installation et un reportage photos avant recouvrement de l'installation
- Contrôler la bonne réalisation des travaux
- Dresser un bilan annuel des réhabilitations réalisées

En contrepartie, l'Agence de l'Eau Artois Picardie financera les réhabilitations sur la base de 45% d'une dépense plafonnée à 8 000€ et versera à la CCSOA une participation de 230€ par dossier mené à terme.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité invite le Président à revêtir de sa signature la convention de partenariat « maîtrise d'ouvrage publique » 2013-2015 à intervenir entre la CCSOA et l'Agence de l'Eau Artois Picardie.***

## **8. Lieu du prochain conseil communautaire**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité fixe le lieu probable du prochain Conseil Communautaire en la salle des Fêtes de Quevauvillers.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Jean-Luc Lefebvre, Maire d'Airaines, invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié.

**Le Secrétaire de séance**

**Jean-Paul Cosette**



**Le Président**

**Alain DESFOSSES**

